

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Compte Rendu du Conseil Municipal

LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017 A 20 H 00

L'an deux mille dix-sept, le Mercredi vingt-sept Septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Scène Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 21 Septembre 2017 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean-Paul DAVID, Jean Jacques PASTERNAK, Véronique DELANNET, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Anne-Marie GASTINE, Philippe SAJHAU, Christophe IPPOLITO, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Philippe GOYHENECHÉ, Gilles HAGEGE, Florence FOSSE, Philippe PEREIRA, Adjoint au Maire

Jacques LABESCAT, Alain DEGRASSAT, Pascale MARTINEAU, Annie FERREIRA, Mariam LADJOUAN, Bernard RASQUIN, Anne-France JACQUILLAT, Jean-Michel VERHEYDE, Aline JOFFET, Michel DENISART, Laurent BODIN, Nicolas LEBLANC, Amina YELLES-CHAOUCHE, Elisabeth DURANTEL, Dominique FAURE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme MÜNZER Déborah ... à ... M. MARTIN Jacques JP.
Mme RENOUX Anne ... à ... Mme JACQUILLAT Anne-France
M. SLOBODANSKY Claude ... à ... Mme MARTINEAU Pascale
Mme SAINT-LO Aurélie ... à ... Mme LADJOUAN Mariam
Mme LE RUYER Juliette ... à ... Mme FERREIRA Annie
M. TARAVELLA Laurent ... à ... Mme JOFFET Aline
Mme MAUDRY Camille ... à ... M. RASQUIN Bernard
Mme LIEVYN Florence ... à ... M. DENISART Michel
M. CUYAUBERE Philippe ... à ... M. LEBLANC Nicolas

A DONNE POUVOIR A LA QUESTION 17/136 :

M. BODIN Laurent...à Mme DURANTEL Elisabeth

ABSENT EXCUSE :

M. LE DERFF Jean-François

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETARE DE SEANCE : M. LEBLANC Nicolas

MODERATEUR : M. DAVID Jean-Paul

Ces formalités remplies ;

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 00

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des conseils municipaux du 06 juin et 04 juillet 2017.

17/119 EXERCICE 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GENERAL

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la décision modificative n°3 – fonctionnement/Investissement - du Budget Principal de l'exercice 2017 ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2017								
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES :								
Chapitre M14	Gestionnaire	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2017	Montant de la DM n°3	Lire Budget après DM
011	GJURI	020	6227	JUIDIQUE	Frais d'actes et de contentieux	40 780,13 €	11 500,00 €	52 280,13 €
011	GFLUI	020	60621	TECHNIQUE	Combustibles	79 000,00 €	2 888,00 €	81 888,00 €
011	GFLUI	211	60621	MATERNEL	Combustibles	62 000,00 €	1 335,00 €	63 335,00 €
011	GFLUI	212	60621	ELEMENTAIRE	Combustibles	95 000,00 €	3 406,00 €	98 406,00 €
011	GFLUI	324	60621	CULTURE	Combustibles	7 000,00 €	164,00 €	7 164,00 €
011	GFLUI	40	60621	SPORTS	Combustibles	95 000,00 €	665,00 €	95 665,00 €
011	GFLUI	422	60621	POLJEUN	Combustibles	8 000,00 €	6 878,00 €	14 878,00 €
011	GFLUI	64	60621	CRECHE	Combustibles	35 000,00 €	1 316,00 €	36 316,00 €
011	GFLUI	020	60612	TECHNIQUE	Electricité	141 000,00 €	11 438,00 €	152 438,00 €
011	GFLUI	422	60612	POLJEUN	Electricité	8 200,00 €	1 584,00 €	9 784,00 €
022	GFIN	01	022	FINANCIER	Dépenses Imprévues	245 969,41 €	49 426,00 €	295 395,41 €
67	GFIN	020	6718	FINANCIER	Solde de gestion SAF 94	16 000,00 €	13 400,00 €	29 400,00 €
67	GODP	822	6718	STAT	Contentieux GERAUD	104 000,00 €	-104 000,00 €	0,00 €
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :							0,00 €	

DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2017								
SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES :								
Chapitre M14	Gestionnaire	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2017	Montant de la DM n°3	Lire Budget après DM
020	GFIN	01	020	FINANCIER	Dépenses imprévues	241 568,46 €	-81 307,00 €	160 261,46 €
23	GADST	020	2313	TECHNIQUE	Travaux	1 057 067,23 €	-182 000,00 €	875 067,23 €
23	GADST	321	2313	BIBLIOTHEQ	Travaux	21 655,43 €	-10 000,00 €	11 655,43 €
23	GADST	324	2313	CULTURE	Travaux	79 836,72 €	-40 000,00 €	39 836,72 €
23	GADST	324	2315	CULTURE	Travaux	43 661,58 €	-20 000,00 €	23 661,58 €
23	GADST	324	2313	BALTARD	Travaux	144 813,08 €	-25 000,00 €	119 813,08 €
23	GADST	324	2315	WATTEAU	Travaux	263 762,67 €	-140 000,00 €	123 762,67 €
23	GADST	211	2313	MATERNEL	Travaux	532 201,16 €	-60 000,00 €	472 201,16 €
23	GADST	212	2313	ELEMENTAIR	Travaux	587 632,74 €	-100 000,00 €	487 632,74 €
23	GADST	411	2313	GYMNASE	Travaux	107 000,00 €	-35 000,00 €	72 000,00 €
23	GADST	412	2313	STADE	Travaux	80 275,77 €	-50 000,00 €	30 275,77 €
23	GADST	523	2313	SOCIAL	Travaux	40 000,00 €	-20 000,00 €	20 000,00 €
23	GADST	91	2313	COMMERCE	Travaux	45 000,00 €	-22 500,00 €	22 500,00 €
TOTAL des Dépenses d'investissement							-785 807,00 €	
RECETTES :								
Chapitre M14	Gestionnaire	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2017	Montant de la DM n°3	Lire Budget après DM
13	GADST	411	1328	STADIUM	Subvention MGP	1 000 000,00 €	-785 807,00 €	214 193,00 €
TOTAL des Recettes d'investissement							-785 807,00 €	
Solde de la décision modificative n° 3 - Investissement Budget Général:						0,00 €		

17/120 EXERCICE 2017 – SAF 94 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE GESTION DU PORTAGE FONCIER DU PERIMETRE MARCEAU

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte-rendu de gestion présenté par le Syndicat d'Action Foncière du Val de Marne pour la gestion du portage foncier du périmètre Marceau.

A réception du titre de recette émis par le SAF94, la Ville versera, pour solde de tout compte, la somme de 13 399,03€, prévue au budget de l'exercice en cours.

17/121 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL-DE-MARNE – INFOCOM 94 AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du compte-rendu d'activités et du compte administratif de l'exercice 2016, produits par le Syndicat Mixte du Secteur Central du Val de Marne - INFOCOM 94, sis 92, Boulevard de la Marne 94214 LA VARENNE SAINT-HILAIRE CEDEX.

17/122 APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE ET DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LE SIPPAREC RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DU RESEAU FTTH D'ORANGE EXISTANTS RUE GUILLAUME ACHILLE VIVIER

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les termes de la convention financière et de co-maîtrise d'ouvrage à conclure entre la Ville et le SIPPAREC pour les études et les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques et du réseau fibre FTTH d'ORANGE.

Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents.

Précise que les dépenses à la charge de la Ville en application des dispositions de cette convention sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

L'enveloppe financière du programme 2017 d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de communications électroniques est répartie de la manière suivante :

- Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité pris en charge par le SIPPAREC : 79 200 € T. T. C.
- Enfouissement des réseaux de distribution publique de Communications électroniques et du réseau fibre FTTH pris en charge par la Ville de Nogent-sur-Marne : 127 770 € T. T. C. (ORANGE fournit une partie des études de câblage et la fourniture du matériel).

17/123 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT MVE POUR L'ANIMATION DU DEFI FAMILLES A ENERGIE POSITIVE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer avec l'Agence locale de l'Energie et du Climat MVE pour l'animation du défi « Familles à énergie positive ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à sa conclusion.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

17/124 ADHESION DE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE A L'ASSOCIATION "CONSEIL NATIONAL VILLES ET VILLAGES FLEURIS"

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 9 pouvoirs (Mme MÜNZER, Mme MAUDRY, M. SLOBODANSKY, M. TARAVELLA, Mme RENOUX, Mme SAINT-LO, Mme LE RUYER, Mme LIEVYN, M. CUYAUBERE), et 3 voix contre,

Approuve l'adhésion à l'Association « Conseil National Villes et Villages Fleuris » ainsi que ses statuts.

Approuve le versement de la cotisation annuelle pour l'adhésion à cette association, soit 800 € pour les collectivités.

Désigne le Maire ou un élu délégué pour représenter la commune lors des assemblées générales de l'Association « Conseil National Villes et Villages Fleuris ».

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Dit que les crédits seront imputés sur le budget de la Ville de l'année en cours.

17/125 CONTRAT DE MANDAT D'ETUDES PREALABLES POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DU COEUR DE NOGENT AVEC « MARNE AU BOIS AMENAGEMENT S.P.L »

Le conseil municipal, par 37 voix pour dont 9 pouvoirs (Mme MÜNZER, Mme MAUDRY, M. SLOBODANSKY, M. TARAVELLA, Mme RENOUX, Mme SAINT-LO, Mme LE RUYER, Mme LIEVYN, M. CUYAUBERE), et 1 abstention,

Approuve le projet de contrat de mandat d'études préalables à passer avec la Société Publique Locale « Marne au Bois Aménagement –S.P.L » pour la réalisation d'études de faisabilité pour l'aménagement de la zone du cœur de Nogent.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ce contrat d'études préalables.

La rémunération du mandataire s'élève à 32 400 € HT qui sera versée selon les dispositions des articles 7.1 du contrat de mandat d'études préalables et le coût de diverses études techniques est estimé à 150 000 € HT. Le montant total du contrat de mandat d'études préalables est donc estimé à 182 400 € HT.

Les crédits nécessaires à l'opération sont prévus au budget de l'exercice en cours.

17/126 DELIBERATION DE PRINCIPE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le principe d'attribution d'une surcharge foncière au profit de la SNL-PROLOGUES.

La finalisation de l'accord entre la commune et la société SNL-PROLOGUES donnera lieu à la signature d'une convention laquelle sera approuvée par un prochain Conseil Municipal.

17/127 CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE EXECUTOIRE DU FORFAIT DE POST STATIONNEMENT (FPS) AVEC L'ANTAI

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Dans le cadre de la mise en place de la dépenalisation du stationnement payant et la création des forfaits de post stationnement, approuve la convention spécifique relative à la mise en œuvre de la phase exécutoire du Forfait Post Stationnement (FPS) à passer avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

17/128 VENTE DE LA PARCELLE DE TERRAIN NU SITUEE 8 RUE VICTOR HUGO A NOGENT-SUR-MARNE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la vente d'une partie du terrain situé sur la parcelle Y 133 sise 8 rue Victor Hugo d'une superficie de 48 m² à Monsieur BOILEAU et à Madame CHRETIEN pour un montant de 105 € le mètre carré.

Décide que la superficie définitive du terrain vendu sera arrêtée en fonction des aménagements publics réalisés dans le cadre du projet d'intérêt général Nogent-Baltard dont les études sont en cours de finalisation.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à arrêter définitivement le périmètre vendu et à signer l'ensemble des actes afférents à cette vente.

17/129 VENTE DES PARCELLES AI 328, AI 329, AI 330 ET AI 331 SISES 40 RUE MARCEAU A NOGENT-SUR-MARNE – MODIFICATION DE LA PROMESSE DE VENTE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la modification de la promesse de vente des parcelles cadastrées AI 328, AI 329, AI 330 et AI 331 sises 40 rue Marceau au profit de la Société Expansiel Promotion portant sur :

- la prorogation au 20 décembre 2017 de la durée de validité de la promesse,
- le retrait de 62 287€ du prix de vente au titre de la dépollution le portant ainsi à 587 713€.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'ensemble des actes afférents à cette vente.

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget communal.

17/130 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DES LOCAUX SITUES 6 RUE JEAN SOULES A NOGENT-SUR-MARNE A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LE CCAS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

La convention de gestion entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Nogent-sur-Marne pour la gestion de la Résidence Autonomie « Le Cèdre » du 15 mars 1969 et ses avenants successifs n° 1 en date du 31 décembre 1979, n° 2 en date du 15 juin 1988, n° 3 en date du 18 novembre 1988, n° 4 en date du 21 avril 2009 et n° 5 en date du 15 juin 2012 sont caducs.

Approuve la convention (ainsi que ses annexes) de mise à disposition à titre gratuit des locaux situés 6 rue Jean Soules à Nogent-sur-Marne à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et le Centre Communal d'Action Sociale pour une durée de 15 renouvelable une fois.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Les recettes et les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

17/131 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un poste d'assistant de conservation principal de 2nde classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- Sept postes d'adjoint technique principal de 2nde classe,
- Un poste d'éducateur des APS à temps non complet, à hauteur de 17 heures hebdomadaires,
- Un poste d'éducateur des APS à temps non complet, à hauteur de 4 heures hebdomadaires,
- Un poste d'éducateur des APS à temps non complet, à hauteur de 13 heures hebdomadaires,
- Un poste d'éducateur des APS à temps non complet, à hauteur de 15 heures hebdomadaires,

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet,
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2nde classe à temps complet,
- Trois postes d'animateur territorial à temps complet,
- Cinq postes d'adjoint d'animation à temps complet,
- Un poste d'éducateur des APS à temps non complet, à hauteur de 5 heures hebdomadaires,
- Un poste d'éducateur des APS à temps non complet, à hauteur de 9,50 heures hebdomadaires,
- Un poste d'éducateur des APS à temps non complet, à hauteur de 1 heure hebdomadaire,
- Un poste d'éducateur des APS à temps non complet, à hauteur de 15,50 heures hebdomadaires,
- Un poste d'éducateur des APS à temps non complet, à hauteur de 5,50 heures hebdomadaires,
- Un poste d'éducateur des APS à temps non complet, à hauteur de 7 heures hebdomadaires

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

17/132 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CONSERVATOIRE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs les emplois à temps complet et non complet suivants :

- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 02h15 hebdomadaires,

- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 03h00 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 03h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 07h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 06h45 hebdomadaires,
- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à raison de 05h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 03h00 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 05h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 07h15 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 03h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à raison de 08h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 05h00 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 12h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 06h00 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à raison de 15h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à raison de 09h25 hebdomadaires,

Décide de créer au tableau des effectifs les emplois à temps complet et non complet suivants :

- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 01h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 03h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 09h15 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 09h00 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 07h00 hebdomadaires,
- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à raison de 05h00 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 04h00 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 03h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 04h00 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à raison de 04h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 05h15 hebdomadaires,

- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 15h00h hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 06h15 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à raison de 15h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à raison de 09h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à raison de 08h00 hebdomadaires,

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

17/133 CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI AU SEIN DU SERVICE JEUNESSE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer un poste d'apprenti BPJEPS AS (Brevet Professionnel de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports) au sein du service jeunesse, pour une durée de 18 mois à compter du mois d'octobre 2017.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

17/134 APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE « L'ECOLE CHANGE AVEC LE NUMERIQUE » PERMETTANT LA MISE EN PLACE DU PLAN NUMERIQUE POUR L'EDUCATION AU SEIN DES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention relative à la mise en place de « l'école change avec le numérique » permettant la mise en place du plan numérique pour l'éducation au sein des écoles élémentaires publiques de la Ville.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Dit que les dépenses et les recettes afférentes à la mise en place de ce projet sont prévues au budget de l'exercice en cours.

17/135 APPROBATION DES CONVENTIONS-TYPE A PASSER ENTRE LA COMMUNE, LE PRESTATAIRE RETENU ET L'EDUCATION NATIONALE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX PROJETS D'ECOLE ET SORTIES SCOLAIRES DES ECOLES ELEMENTAIRES ET AUX SORTIES SCOLAIRES DES ECOLES MATERNELLES

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention - type tripartite à signer entre la commune, le prestataire retenu et l'Education nationale, le directeur d'école étant signataire, permettant de fixer les conditions d'organisation, de prise en charge, de transport et de participation financière de la ville aux sorties ou séjours scolaires organisés dans le cadre des projets culturels des écoles

élémentaires ainsi que pour les prestations d'intervenants extérieurs et des sorties scolaires ou prestations d'intervenants extérieurs en maternelle.

Approuve le projet de convention - type tripartite à signer entre la commune, le prestataire retenu et l'Education nationale, le directeur d'école étant signataire, relative à la participation financière de la Commune aux animations pédagogiques proposées par un intervenant ou un organisme extérieur.

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Inscrit les dépenses à l'imputation 011-211-6042 et 011-212-6042 du budget communal.

Départ de M. BODIN à la question 17/136 (pouvoir à Mme DURANTEL)

17/136 CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVES AU VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PLAN DE RENOVATION DES EAJE A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA C.A.F DU VAL-DE-MARNE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les projets de conventions d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relatifs au versement de subventions portant notamment sur des travaux de rénovation en peinture, sols, pose de climatisations et digicodes, et changements dans les installations téléphoniques existantes au sein des EAJE suivants :

- Arc en Ciel, 20 rue Raymond Josserand,
- Tout en Couleur, 7 rue Cabit,
- La Farandole, 6 rue Paul Doumer

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financement et tous documents s'y afférant.

Impute à la section de fonctionnement du budget de la commune, les recettes correspondantes versées par la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

17/137 AVENANT N°2 AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MULTI ACCUEIL ET DE LA CRECHE FAMILIALE (SAF)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant n°2 au règlement de fonctionnement ci-annexé des établissements d'accueil petite enfance et service d'accueil familial (SAF) suivants :

- « La Farandole » située 4-8 rue Paul Doumer,
- « Arc en Ciel » située 20 rue Raymond Josserand,
- « A Petit Pas » située 7 rue Cabit,
- « Tout en Couleur » située 7 rue Cabit.

Modifie les paragraphes « Facturation » du règlement de fonctionnement afin de calculer la facturation mensualisée sur 11 mois au lieu de 12 et précise que la facturation du mois d'août concernera uniquement les régularisations potentielles suivant le temps d'accueil de l'enfant.

Impute à la section de fonctionnement du budget de la Commune, la recette correspondant aux prestations familiales réglées par les familles.

17/138 APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT A PASSER AVEC LES ASSOCIATIONS NOGENTAISES – MISE EN PLACE DE TARIFS SPECIFIQUES POUR LES DETENTEURS DE LA CARTE « ESPACE LYCEENS »

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention-type de partenariat à passer entre la Commune et les associations nogentaises, relative à la mise en place de tarifs spécifiques pour les lycéens nogentais ou non, scolarisés à Nogent, détenteurs de la « Carte Espace Lycéens ».

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le projet de convention cadre de partenariat avec les associations nogentaises intéressées par la mise en place de tarifs spécifiques destinés aux lycéens scolarisés à Nogent, détenteurs de la « Carte Espace Lycéens ».

17/139 ADHESION AU SIFUREP DES COMMUNES DE GARCHES, SAINT-CLOUD, SAINT-OUEN- L'AUMONE ET SUCY-EN-BRIE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'adhésion des communes de Garches, Saint-Cloud et Saint-Ouen-l'Aumône au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

Approuve l'adhésion de la commune de Sucy-en-Brie au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».

17/140 RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) – EXERCICE 2016

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité pour l'exercice 2016 transmis par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), sis 64 bis, rue de Monceau 75008 Paris.

17/141 MODIFICATIONS DES STATUTS DU SAF 94

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) annexées à la présente délibération.

17/142 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉFENSE des intérêts de la Commune par elle-même devant le tribunal administratif de Melun** dans le cadre d'un contentieux engagé par un agent d'animation qui conteste le non renouvellement de son contrat (3 mois) au 1^{er} décembre 2016. (n°17-213 du 27 juin 2017)
- **DÉSIGNATION de Me Stéphane-Laurent TEXIER**, avocat exerçant au sein du cabinet Zribi-TeXier sis 9 rue Jean-Baptiste Pigalle à Paris (75009), pour représenter la Commune devant le Conseil d'Etat dans le cadre d'un contentieux l'opposant à un occupant du domaine public, le montant des honoraires étant fixé à 3 300 € HT. (n°17-249 du 13 juillet 2017)
- **DÉSIGNATION de la SCP Chouraqui, Nacache, Fourrier, Sadoun, huissiers de justice**, domiciliée 41 rue de la Toison d'Or à Créteil (94004) aux fins de mise en oeuvre des mesures d'expulsion décidées par le juge administratif à l'encontre d'un occupant sans droit ni titre du domaine public. (n°17-262 du 26 juillet 2017)
- **DÉSIGNATION de Me Michel Aaron**, avocat exerçant au sein du cabinet CGCB situé 12 cours Albert 1^{er} à Paris (75008), pour représenter la Commune devant les juridictions administratives dans le cadre de l'exécution de l'expulsion d'un occupant sans droit ni titre du domaine public, le montant des honoraires étant fixé à 200 € HT / heure, dans la limite de 25 000 €. (n°17-272 du 4 août 2017)
- **DÉFENSE des intérêts de la Commune par elle-même devant le tribunal administratif de Melun** dans le cadre du recours indemnitaire exercé par un ancien agent suite à l'annulation de la délibération supprimant son emploi et de l'arrêté pris conséquemment décidant de son placement en surnombre au sein des effectifs de la collectivité. (n°17-290 du 30 août 2017)

COMMANDE PUBLIQUE

- **CONTRAT avec la société Consortium Sportif Bowling** située square Tino Rossi à Nogent-sur-Marne pour l'organisation d'une activité bowling destinée à 17 jeunes inscrits au stage multisports de la Ville, le 11 juillet 2017, au prix de 100,30 € TTC. (n°17-200 du 14 juin 2017)
- **CONTRAT avec la Sarl Les Petites Lumières** sise 16 rue Béranger à Paris (75003) pour l'animation de deux « goûters philo » les 30 septembre et 18 novembre 2017 sur les thèmes « *peut-on rire de tout* » et « *faut-il toujours être poli ?* », le prix de ces prestations étant de 380 € TTC. (n°17-201 du 15 juin 2017)
- **CONTRAT avec la SASU PETITES TEIGNES** sise 15 rue de Villiers à Montreuil-sous-Bois (93100) pour l'animation d'une table ronde consacrée au dessinateur Tignous, le 9 septembre 2017, le prix de cette prestation étant de 480 € TTC.

(n° 17-205 du 16 juin 2017)

- **CONTRAT avec la société INTECH** sise 30 rue Roger Salengro à Fontenay-sous-Bois (94120) pour des prestations de maintenance et d'assistance du logiciel « Autodesk plan » utilisé par le service Dessin, le montant de la redevance annuelle étant fixé à 2 580 € TTC. (n° 17-206 du 19 juin 2017)
- **CONVENTION avec l'association le Réveil de Nogent Hand-Ball** domiciliée 2 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne, pour l'animation, le mardi soir à compter du 3 octobre 2017 jusqu'au 3 juillet 2018, d'ateliers « découverte et approfondissement du hand-ball » destinés aux enfants fréquentant les clubs de loisirs et découverte, le montant de cette prestation étant fixé à 900 €. (n°17-207 du 20 juin 2017)
- **CONTRAT avec la Sarl COULEUR PARIS** sise 19 rue Cressent à Noisy-le-Grand (93160) pour une animation musicale lors du Grand Pique-Nique urbain organisé le 17 septembre 2017, le coût de cette prestation étant de 600 € TTC.

(n°17-208 du 21 juin 2017)

- **CONTRAT avec l'association Verstraete création** domiciliée 26 rue Gérard Philippe à Fontenay-sous-Bois (94120) pour l'organisation d'une animation jonglage par deux artistes du cirque Italo-Medini, lors du Grand Pique-Nique urbain, le prix de cette prestation étant de 650 €. (n°17-209 du 21 juin 2017)
- **MARCHÉ de fourniture de matériels sportifs** arrêté selon les modalités suivantes :
 - lot 1 : fourniture de petits matériels – **CASAL SPORT-SPORT ET LOISIRS SAS** sise rue Blériot Altorf à Molsheim (67129), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 22 000 € HT.
 - lot 2 : fourniture, pose et maintenance d'équipements sportifs – **DECASPORT SAS** sise 4/8 quai de Seine à Saint-Ouen (93403), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 25 000 € HT.

(n°17-212 du 26 juin 2017)

- **CONVENTION avec PARQUE AVENTURA** situé rua do Parque Florestal à Figueira da Foz portant sur l'organisation d'une séance d'accrobranche pour 10 jeunes et leurs deux accompagnateurs, le 28 juillet 2017, le prix de cette prestation étant de 168 €. (n°17-214 du 27 juin 2017)
- **CONVENTION avec la société Surfing Figueira** sise 36 rua do Cabedelo à Figueira da Foz relative à l'organisation d'une séance de surf pour 12 personnes, le 24 juillet 2017, le coût de cette prestation étant de 250,06 €. (n°17-215 du 27 juin 2017)
- **CONTRAT avec l'association Le fil de soie** domiciliée 4 rue Wilfrid Laurier à Paris (75014) pour une représentation du conte coréen « *Samulnori la légende Bekché* » et l'organisation d'un concert de musique coréenne en clôture de la Fête des Jardins, le prix de ces deux prestations étant fixé à 2 500 € TTC. (n°17-221 du 27 juin 2017)
- **CONTRAT avec la micro-entreprise Ariane Grumbach** domiciliée 12 rue Blanche à Paris (75009) pour l'animation de l'atelier « mangeons avec tous nos sens », le 7 octobre 2017 à la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de 250 € TTC.

(n°17-222 du 27 juin 2017)

- **CONTRAT avec la société CEGEDIM** sise 15 rue Paul Daudier à Vélizy-Villacoublay (78457) pour la maintenance du parc informatique des écoles et des clubs de loisirs et découverte moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 1 261,20 € TTC. (n°17-225 du 29 juin 2017)
- **CONTRAT avec la société AIR LIQUIDE** sise Saint-Priest (69794) pour la mise à disposition du Centre Technique Municipal d'emballages de gaz, le coût annuel étant de 198 € TTC. (n°17-226 du 29 juin 2017)
- **CONTRAT avec la société YOU TRANSACTOR** sise 32 rue Brancion à Paris (75015) portant sur la mise à disposition d'une licence permettant aux usagers un paiement du stationnement par téléphone mobile, le coût de ce service étant de 1 932 € TTC (licence 6 mois). (n° 17-227 du 4 juillet 2017)
- **CONTRAT avec la société MONSIEUR DEBBAH ILYES** domiciliée 54 rue Clisson à Paris (75013) pour l'animation d'une activité « double dutch » le 10 juillet 2017, destinée aux jeunes inscrits au stage multisports de la Ville, le prix de cette prestation étant de 150 € TTC. (n°17-228 du 4 juillet 2017)
- **ACHAT auprès de la Szrl 5He** domiciliée 13 rue de la Noue Aubain à Corbenay (70320) de silhouettes de prévention « *pieto* » au prix de 1 705,20 € TTC.

(n° 17-229 du 4 juillet 2017)

- **MARCHÉ avec la société DALO** sise ZAC du Bel Air à Rambouillet (78120) pour la fourniture et la pose d'une toile coupole sur un auvent à l'école élémentaire Guy Moquet, au prix de 5 040 € TTC. (n°17-231 du 5 juillet 2017)
- **LOCATION auprès de la société DIAC LOCATION** sise 14 avenue du Pavé neuf à Noisy-le-Grand (93168) d'une batterie de traction destinée au véhicule électrique Renault Zoe, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 79 € ; le coût de la maintenance étant fixé à 30,52 € TTC / mois (base 60 000 km).

(n°17-232 du 5 juillet 2017)

- **MARCHÉ avec la société DAUDON Jean-Michel** sise 4 allée Charles de Foucault à Carquefou (44470) pour la restauration d'un piano de marque Yamaha, le montant de cette prestation étant de 3 860 € TTC. (n°17-234 du 5 juillet 2017)
- **ACHAT auprès de la société TERFACE** sise 66 chemin de la Bruyère à Dardilly (69573) d'un destructeur de documents destiné au service Affaires Générales, le prix de ce matériel étant de 1 173,12 € TTC. (n°17-235 du 6 juillet 2017)
- **MARCHÉ avec la société LELIEVRE** sise 92 avenue Georges Clémenceau à Bry-sur-Marne (94360) pour des prestations d'entretien général et d'entretien des espaces verts du cimetière pour un prix forfaitaire de 52 646,40 € TTC, le coût des interventions supplémentaires étant limité à 8 000 € HT / an. (n°17-238 du 7 juillet 2017)
- **MARCHÉ avec le BUREAU VERITAS** situé 5 boulevard Marcel Pourtout à Rueil-Malmaison (92563) pour une mission de contrôle des opérations techniques réalisées par la société Viguier, maître d'œuvre, dans le cadre du projet d'aménagement Nogent-Baltard, le coût de cette prestation étant de 11 724 € TTC. (n°17-243 du 10 juillet 2017)

- **CONTRAT avec la Sarl L'ÉVÈNEMENT SPECTACLE** sise 31 rue Jean-Jacques Rousseau à Montreuil-sous-Bois (93100) pour deux représentations d'un spectacle burlesque lors de la cérémonie des vœux aux Nogentais, au prix de 12 000 € TTC. (n°17-244 du 10 juillet 2017)
- **CONTRAT avec la société AU FIL DES SAISONS** domiciliée 55 avenue Georges Clémenceau à Neuilly-Plaisance (93360) pour l'organisation de l'atelier culinaire « *cuisine et santé* » lors de la Fête des Jardins, au prix de 435 € TTC. (n°17-245 du 10 juillet 2017)
- **MARCHÉ avec la société GUILLEBERT** sise 3 rue Jules Verne à Ronchin (59790) relatif à la fourniture d'outillage destiné au service Espaces verts, pour un montant de 2 923,68 € TTC. (n°17-246 du 10 juillet 2017)
- **CONTRAT avec la société MONSIEUR JEAN THEBAULT** sise 44 avenue du Mal Dodé à Eaubonne (95600) pour la restauration du personnel communal participant au Village des Associations, le 10 septembre 2017, moyennant un prix de 440 € TTC. (n°17-247 du 10 juillet 2017)
- **CONTRAT avec l'association Soleil sous la Pluie** domiciliée 30 chemin des bouillants à Chessy (77700) pour une représentation du spectacle « *Mille moutons pour m'endormir* », le 23 septembre 2017 à la bibliothèque, au prix de 650 €.

(n°17-248 du 12 juillet 2017)

- **ACHAT auprès de la société ARTHUS BERTRAND** sise 40 rue de la Fromenterie à Palaiseau (91120) de médailles de la Ville pour un montant de 2 189,40 € TTC.

(n°17-252 du 13 juillet 2017)

- **CONTRAT avec le restaurant PADARIA E PASTELARIA MIMOSA** domicilié passeio Infante Dom Henrique à Figueira da Foz pour la restauration (petits-déjeuners et diners) des participants au séjour au Portugal organisé du 23 au 30 juillet 2017, le prix étant fixé à 1 428 € TTC. (n°17-253 du 13 juillet 2017)
- **ACHAT auprès de la société RAJA** sise 16 rue de l'Etang à Tremblay-en-France (93290) de boîtes d'archives au prix de 648 € TTC. (n°17-254 du 13 juillet 2017)
- **LOCATION auprès de la société DALEVIT VITRINE CENTER** sise 61 rue du Landy à Aubervilliers (93300) de 3 vitrines à installer au Carré des Coignard pour l'exposition sur la caricature et le dessin d'humour au prix de 798 € TTC.

(n°17-255 du 18 juillet 2017)

- **MARCHÉ de fourniture de pièces détachées et de réparations des engins de nettoyage**, arrêté selon les modalités suivantes :
 - lot 1 : fourniture de pièces détachées et de réparations des engins de marque Mathieu Yno avec la **société EASY VOIRIE** sise 8 avenue de la Feuillade à Montélimar (26200), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 25 000 € HT,

- lot 2 : réparations des balayeuses de marque Mathieu Yno avec la **société SAML** sise 9/11 rue Gustave Eiffel à Grigny (91351), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 10 000 € HT. (n°17-256 du 19 juillet 2017)
- **CONTRAT avec la SASU PETITES TEIGNES** domiciliée 15 rue de Villiers à Montreuil-sous-Bois (93100) pour la création d'une exposition consacrée au travail du dessinateur Tignous, intitulée « *Tignous toujours envie* », du 5 au 24 septembre 2017, le prix de cette prestation étant de 3 251,29 € TTC. (n°17-257 du 21 juillet 2017)
- **MARCHÉ avec la société SIGNAUX GIROD** sise 881 route des Fontaines à Morez (39401) pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation routière sur le territoire communal, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 48 000 € HT. (n°17-258 du 21 juillet 2017)
- **CONVENTION avec l'association Tennis Club de Nogent** pour une initiation au tennis destinée aux jeunes inscrits au stage multisports organisé du 23 au 27 octobre 2017, le coût de cette prestation étant fixé à 660 €. (n°17-259 du 24 juillet 2017)
- **MARCHÉ avec la société GEOLIA** sise 119-131 avenue René Morin à Morangis (91420) pour la réalisation d'une mission d'étude géotechnique sur la zone sud du projet d'aménagement Nogent-Baltard, le prix de cette prestation étant de 26 520 € TTC. (n°17-261 du 25 juillet 2017)
- **MARCHÉ subséquent passé avec la société QUERCY** sise 121-135 avenue du Dr Vaillant à Romainville (93230) pour l'acquisition d'un siège destiné à un service administratif (lot n°1) au prix de 426,34 € TTC. (n°17-263 du 26 juillet 2017)
- **MARCHÉ** de fourniture de pneumatiques pour les véhicules de la Ville avec la **société CHAMPIGNY PNEU SERVICES** sise 50 boulevard de Créteil à Saint Maur des Fossés (94100), arrêté au montant de 1 864,03 € TTC. (n°17-264 du 27 juillet 2017)
- **MARCHÉ de fourniture de divers formulaires administratifs destinés au service Urbanisme** avec la société BERGER-LEVRAULT sise 525 rue André Ampère à Champigneulle (54520), pour un montant de 659,88 € TTC. (n°17-266 du 28 juillet 2017)
- **CONTRAT avec M. Gilles Bachelet**, auteur d'ouvrages destiné au jeune public, domicilié 6 boulevard d'Indochine à Paris (75019), pour deux rencontres avec le public les 24 et 25 novembre 2017 et la mise à disposition de deux expositions intitulées «*Madame le lapin blanc*» et «*les coulisses du livre jeunesse*», du 6 novembre au 9 décembre 2017, le prix pour l'ensemble de ces prestations étant fixé à 1 718,70 €. (n°17-267 du 28 juillet 2017)
- **ACHAT auprès de la société T.O.E. ARMS** sise 6-6A rue Girlenhirsh à Illkirch Grafenstaden (67404) d'un pistolet à impulsion électrique au prix de 5 659,51 € TTC. (n°17-269 du 31 juillet 2017)
- **MARCHÉ subséquent avec la société MATHOU** sise rue de Cantaranne à Onet le Château (12850) portant sur l'acquisition de mobilier (lot n°3) destiné à la crèche Arc en Ciel pour un montant de 2 026,27 € TTC. (n°17-270 du 2 août 2017)
- **MARCHÉ avec la société ANIMA VIDEO** sise 61 rue Jean Jaurès à Lizy-sur-Ourcq (77440) pour la réalisation de reportages vidéo sur les manifestations organisées par la Ville entre les mois de juillet et décembre 2017, au prix de 9 096 € TTC.

(n°17-271 du 3 août 2017)

- **CONTRAT avec la société GRUNENWALD** sise 412 rue Marie Curie à Peronnas (01960) pour des prestations d'entretien et de réparation de la console installée au gymnase Gallieni (permettant l'affichage des points pendant les rencontres sportives), arrêtées au montant de 313,80 € TTC. (n°17-274 du 7 août 2017)
- **CONTRAT avec la société DECATHLON PRO** sise 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq (59665) portant sur la fourniture de 8 gilets de sauvetage de marque Tribord destinés au service des Sports, pour un montant de 198,80 € TTC.

(n°17-275 du 7 août 2017)

- **CONTRAT avec la société CASAL SPORT** sise 31 rue de l'université à Noisy le Grand (93160) portant sur la fourniture de 4 kayaks de marque Ocean Rotomod et d'un VTT de marque Micmo destinés au service des Sports, pour un prix de 2 626,80 € TTC. (n°17-276 du 7 août 2017)
- **CONTRAT avec la société RONDINO** sise rue de l'industrie à Montbrison (42604) portant sur la fourniture de plaquettes en alu jaune à installer sur les agrès des parcours sportifs pour assurer l'information des usagers quant à l'usage des modules, pour un prix de 77,14 € TTC. (n°17-277 du 7 août 2017)
- **MARCHÉ avec la S.A.S. B.G. MENAGERS** sise 15 route de Meaux à Claye-Souilly (77410) pour la fourniture de 15 pistolets semi-automatiques calibre 9 mm, de marque Glock 17 et accessoires, pour un montant de 8 849,88 € TTC. (n°17-279 du 11 août 2017)
- **MARCHÉ avec la société AXIANS M.S.P. – INTERACT SYSTEMES IDF** sise 27 rue des hautes pâtures à Nanterre (92737) pour des prestations de location, supervision et maintenance d'un téléphone d'appel d'urgence à installer au marché du centre-ville, le prix de ces prestations étant de 838,80 € TTC / an, celui de la fourniture du téléphone de 405,60 € TTC et le coût du déplacement et de la main d'œuvre de 336 € TTC.

(n°17-280 du 16 août 2017)

- **ACHAT auprès de la société CADOETIK** sise résidence Capwest P.A. de la Baumondière à Sucé-sur-Erdre (44240) de 450 sabliers de douche destinés au public de l'opération « Eco-gestes », pour un prix de 841,20 € TTC. (n°17-281 du 21 août 2017)
- **ACHAT auprès de la société AFFORDANCE** sise 5 rue de Rome à Rosny-sous-Bois (93110) d'un fauteuil ergonomique pour le cabinet du Maire, au prix de 1 561,02 € TTC. (n°17-282 du 21 août 2017)
- **CONTRAT avec la société EUROMASTER** sise 183 boulevard Alsace-Lorraine à Rosny-sous-Bois (93110) pour le remplacement des pneumatiques d'une balayeuse Ravo 530, le coût de cette prestation étant de 918,72 € TTC. (n°17-284 du 23 août 2017)
- **ACHAT auprès de la société GLUTTON** sise rue de l'Île Dossai 9 - 5300 Andenne (Belgique) de pièces détachées pour l'aspirateur de rue de marque Glutton au prix de 284,33 € TTC. (n°17-285 du 23 août 2017)

- **CONTRAT avec l'association Metalepse** domiciliée 11 rue Reynaldo Hahn au Havre (76620) pour une représentation du spectacle «*ne mangez pas la musicienne*» à la bibliothèque, le 14 octobre 2017, le prix de cette prestation étant de 900 €. (n°17-286 du 24 août 2017)
- **MARCHÉ avec la société CREA'3P** sise 4 boulevard Gambetta pour la fourniture de 5 000 cartes « lecteur » destinées à la bibliothèque, le coût de cette prestation étant de 2 076 € TTC. (n°17-288 du 25 août 2017)
- **MARCHÉ avec la société VNS** sise 7 boulevard Henri Barbusse à Montreuil-sous-Bois (93100) portant sur la fourniture d'un système de pupitres-conférence pour les séances du conseil municipal, au prix de 14 123,76 € TTC. (n°17-289 du 28 août 2017)
- **CONTRAT avec l'association Le chat foin** domiciliée 11 avenue Pasteur à Rouen (76000) pour une représentation du spectacle «*en attendant la récré*», le 25 novembre 2017 à la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de 527,50 € TTC. (n°17-291 du 31 août 2017)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS
--

- **CONVENTION avec l'EURL JSO Ball-trap Voulangis** sise chemin rural de Ferrières à Voulangis (77580) pour la mise à disposition, dans le cadre de la formation au maniement des armes des policiers municipaux, de son stand de tir et de locaux annexes, au tarif de 120 € TTC / séance (10 séances annuelles prévues). (n°17-199 du 14 juin 2017)
- **MISE À DISPOSITION des installations sportives couvertes et découvertes** au profit des établissements scolaires du second degré et des associations sportives scolaires, pour l'année 2017-2018. (n°17-202 du 15 juin 2017)
- **PROLONGATION de 6 mois** de la convention d'occupation précaire conclue le 29 novembre 2013 pour un logement de 121,47 m² situé 47 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 1 175 €. (n° 17-203 du 16 juin 2017)
- **PROLONGATION de 6 mois et 7 jours** de la convention d'occupation précaire conclue le 20 juin 2011 pour un logement d'urgence de 58,24 m² situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, moyennant le paiement d'un loyer mensuel révisé de 247,26 € et d'une provision pour charges de 60 €. (n°17-204 du 16 juin 2017)
- **MISE À DISPOSITION de la salle Emile Zola au profit de la société Chaz Productions** sise 9 avenue Verdier à Montrouge (92120) du 13 au 20 juillet 2017, dans le cadre du tournage du film «*un amour impossible*», moyennant le paiement d'une redevance de 2 500 € et le paiement de droits de voirie et de stationnement d'un montant de 2 168,46 €. (n° 17-210 du 22 juin 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux d'un espace au parc Watteau au profit de l'Académie des vins blancs**, domiciliée à l'Hôtel des Coignard, dans le cadre de sa participation à la Fête des Jardins, le 24 septembre 2017. (n° 17-216 du 27 juin 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux d'un espace au parc Watteau au profit de l'association Bien vivre à Nogent et dans ses quartiers** domiciliée 25 rue de

l'Armistice à Nogent-sur-Marne, dans le cadre de sa participation à la Fête des Jardins, le 24 septembre 2017. (n°17-217 du 27 juin 2017)

- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux d'un espace au parc Watteau au profit de l'association Le Mieux-être par les plantes** domiciliée en l'Hôtel de Ville du Perreux-sur-Marne, dans le cadre de sa participation à la Fête des Jardins, le 24 septembre 2017. (n°17-218 du 27 juin 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux d'un espace au parc Watteau au profit de l'association Sève et Papillon** domiciliée 188 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent, dans le cadre de sa participation à la Fête des Jardins, le 24 septembre 2017. (n°17-219 du 27 juin 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux d'un espace au parc Watteau au profit de l'association V'île fertile** domiciliée 13 rue de Toul à Paris (75012), dans le cadre de sa participation à la Fête des Jardins, le 24 septembre 2017. (n°17-220 du 27 juin 2017)
- **PROLONGATION de 6 mois** la convention d'occupation précaire conclue le 22 février 2011 pour un logement d'urgence de 46 m² situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, moyennant le paiement d'un loyer révisé de 167,44 € et d'une provision pour charges de 50 € / mois. (n° 17-230 du 4 juillet 2017)
- **MISE À DISPOSITION de l'EPT ParisEstMarne&Bois** d'un local commercial situé 2 avenue Victor Hugo à Nogent-sur-Marne moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 1 280,95 €. (n°17-236 du 6 juillet 2017)
- **PROLONGATION de 6 mois** de la convention d'occupation précaire conclue le 29 juillet 2014 pour un logement d'urgence de 24,75 m² situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, moyennant le paiement d'un loyer révisé de 246,84 € et d'une provision pour charges de 40 € / mois. (n°17-237 du 6 juillet 2017)
- **MISE À DISPOSITION du Stade sous la Lune au profit de l'association Football Club de Nogent** pour l'organisation d'un stage, du 10 au 14 juillet 2017, moyennant le paiement d'une redevance de 80 €. (n°17-239 du 7 juillet 2017)
- **MISE À DISPOSITION du gymnase Gallieni au profit de l'association Réveil de Nogent Handball** pour l'organisation d'un stage, du 10 au 13 juillet 2017, moyennant le paiement d'une redevance de 208 €. (n°17-240 du 7 juillet 2017)
- **LOCATION du gymnase Louis Armand** situé 173 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne, du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018, les lundis de 20h15 à 22h30, les mardis, jeudis et vendredis de 18h30 à 22h30, les mercredis de 20h à 22h30 et les samedis de 13h à 18h, cette mise à disposition étant consentie au tarif de 18 € / heure. (n°17-241 du 10 juillet 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit de la salle informatique @robases au profit de l'association Ecoute et services** domiciliée 26 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, au titre de l'année 2017-2018. (n°17-250 du 13 juillet 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit de la salle informatique @robases au profit de l'association MJC** domiciliée 36 boulevard Gallieni à Nogent-sur-Marne, au titre de l'année 2017-2018. (n°17-251 du 13 juillet 2017)

- **LOCATION de la Grande salle de la Scène Watteau** pour la cérémonie d'accueil des nouveaux Nogentais, le 17 octobre 2017, moyennant le paiement d'une redevance de 692,30 € TTC. (n°17-260 du 24 juillet 2017)
- **MISE À DISPOSITION de la salle polyvalente du Port au profit de l'association Taekwondo Les Tigres de Nogent** domiciliée 51 avenue Gabriel Péri au Perreux-sur-Marne, pour l'organisation d'un stage du 7 au 12 août 2017, moyennant le paiement d'une redevance de 176 €. (n°17-265 du 27 juillet 2017)
- **MISE À DISPOSITION du gymnase Marty intérieur au profit de l'association Trust Yourself** pour l'organisation d'un stage, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017, consentie pour un tarif de 100 €. (n°17-273 du 7 août 2017)
- **PROLONGATION** pour une durée de 3 mois et 10 jours de la convention de mise à disposition d'une partie du pavillon situé 3 rue Ancellet à Nogent, passée avec la société COBAT CONSTRUCTION, cette dernière y ayant installé une base de vie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 1 500 €. (n°17-283 du 22 août 2017)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace au parc Watteau au profit de l'association Les Croqueurs de pommes d'Ile de France** domiciliée 24 rue Emile Zola à Eaubonne pour la présentation de son activité dans le cadre de la Fête des Jardins. (n°17-287 du 25 août 2017)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** à titre gracieux à l'Eco Point de 3 visseuses de marque Bosch acquises en 2001 et d'un perforateur de marque Bosch acheté en 2005. (n°17-233 du 5 juillet 2017)
- **MISE EN DÉCHARGE** à l'Eco Point d'une fontaine à eau de marque Cosmetal, installée à l'école Gallieni. (n°17-268 du 31 juillet 2017)

RÉGIES

- **SUPPRESSION de la régie de recettes** créée le 18 juillet 2002 pour l'encaissement des recettes du stationnement payant. (n°17-223 du 28 juin 2017)
- **MODIFICATION de la régie permanente d'avances** créée le 21 octobre 2014 pour l'organisation des séjours et colonies de vacances, afin d'augmenter le montant de l'encaisse de 1 000 à 2 000 €. (n°17-224 du 29 juin 2017)

SUBVENTIONS

- **DEMANDE DE SUBVENTION auprès de la CAF du Val de Marne pour le financement des travaux du nouvel accueil de loisirs adolescent** situé 68 rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne, la participation de l'organisme étant au maximum de 40 % du coût HT des travaux, le montant prévisionnel étant estimé à 270 000 € TTC. (n°17-211 du 22 juin 2017)

- **DEMANDE DE SUBVENTION** auprès de la CAF du Val de Marne pour le **financement de l'action « aide aux devoirs »** destinée aux collégiens et aux lycéens scolarisés à Nogent, le montant sollicité étant de 7 326 €. (n°17-242 du 10 juillet 2017)
- **DEMANDE DE SUBVENTIONS** auprès de la CAF du Val de Marne pour le **financement de deux projets locaux d'aide à la parentalité**, les montants sollicités étant de 1 500 € pour « le rendez-vous des parents » et de 900 € pour la permanence psychologique parents-enfants. (n°17-278 du 8 août 2017)

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du territoire ParisEstMarne&Bois